

# SAINT JEAN DE CAPISTRAN

## SON SIECLE ET SON INFLUENCE

### L'INQUISITEUR (*Suite*)

CETTE protestation contre les rigueurs et la dureté des procédures au moyen-âge n'est pas, au reste, un fait isolé dans l'histoire des héros de l'Ordre Séraphique. Sans entrer dans des détails que ne comportent ni l'objet ni le cadre de cette étude, il nous suffira de rappeler que, vers la même époque, un Frère-Mineur, le célèbre Jean Petit (m. 1411), avocat de Jean-Sans-Peur, faisait le premier, accorder en France, les secours de la religion et les sacrements aux condamnés à mort : que Jeanne de Maillé, cette tertiaire qui, plus d'une fois, fit ouvrir les portes des prisons, réclama non sans succès, auprès de Charles VI, plus d'équité et de mansuétude à l'égard des criminels ; que saint Jacques de la Marche institua en faveur des misérables condamnés au dernier supplice, des confréries et des associations de charité.

Cependant les Bégards, un instant écrasés, renaissaient bientôt plus vivaces, et, durant vingt-trois ans, le Saint dut, sans cesse, lutter contre eux. Son nom seul, pourtant, leur inspirait la terreur. Un jour, qu'en se promenant dans la campagne, il s'était éloigné de ses compagnons pour prier, des hérétiques, ne sachant pas qui il était, s'approchèrent de lui et lui demandèrent avec colère où se trouvait le frère Jean de Capistran. Le Saint comprit le péril, mais aimant mieux mourir que de commettre un mensonge, il leur répondit d'une voix ferme : " Jean de Capistran, c'est moi ! " A ces paroles, les sectaires prirent la fuite saisis d'une frayeur soudaine, et ne lui firent aucun mal.

En 1449, les Fratricelles tentèrent un effort suprême pour opprimer les chrétiens dans la Toscane, le duché de Florence et la province d'Ancône ; Jean de Capistran, aidé de Jacques de la Marche, leur livra une dernière bataille : il confondit leurs sophismes, convertit un nombre incalculable d'égarés, réduisit les prédicants au silence, fit renverser les maisons et les temples où ils se réunissaient pour commettre leurs secrètes infamies, livra aux juges laïques les criminels relaps et impénitents : la secte était anéantie.